

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Victoire Bélanger-Richard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c73998f7f7c0076ffe297a5d>

Date d'obtention : 2023-11-29 18:31:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes se présentent sous forme d'organigramme décisionnel. Il s'agit de se questionner au départ pour savoir si la demande nécessite l'utilisation de la méthode (contexte scolaire ou non) ou une référence aux services de police puis d'obtenir le plus d'informations sur la situation auprès de toutes les personnes impliquées, de se questionner sur le type d'acte commis (malveillant ou impulsif), de limiter la propagation des images potentielles par l'intervention ou en confisquant (ou éteignant) les téléphones cellulaires et finalement d'en référer aux services de police. Dans le cas d'un acte impulsif, il s'agit de rencontrer tous les acteurs impliqués, de remplir le grille d'évaluation d'incident, s'assurer qu'il n'y ait pas d'éléments contrevenant aux règlements de l'institution, de saisir les cellulaires des personnes impliquées si il y a une possibilité que des images de pornographie juvénile aient été partagées, de prévenir parents, services de police et direction de la protection de la jeunesse. Dans le cas d'un acte malveillant, il faut référer aux services de police et à la direction de la protection de la jeunesse dans les plus brefs délais. Si aucune infraction criminelle n'a été commise, il est important de tout de même s'assurer que l'intégrité physique et psychologique des élèves impliqués ne sont compromises.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il peut y avoir plusieurs cas de figure, des niveaux de collaboration différents, des informations qui arrivent plus tard dans le temps, des situations qui ne relèvent pas de l'école même si il s'agit d'un élève de l'école et des aspects légaux à garder en tête. Il est important lors des rencontres avec la victime d'encourager le/la jeune à adopter une attitude positive envers lui/elle-même, faire la différence entre une erreur commise et la personne qu'elle est, à avoir de bons amis qui pourront l'aider et surtout ne pas seulement collecter les informations mais bien tenter de cerner si il/elle est à risque et de trouver les meilleures façon de le/la soutenir. Finalement, il est également primordial de bien assurer la confidentialité en ne consultant pas les images, en agissant rapidement pour éviter la transmission des images et en préservant l'identité des personnes impliquées au maximum.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, il s'agit de rencontrer les élèves qui ont partagé les images puisqu'il faut obtenir leur collaboration et leur confiance malgré le fait qu'ils aient fait quelque chose de répréhensible. Cette étape est cruciale pour déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Le fait de devoir communiquer les informations avec les autorités concernées est également délicat car créer un lien de confiance avec des adolescent peut être difficile et ils pourraient avoir l'impression que nous l'avons brisé dans cette situation. Une attitude bienveillante et s'abstenir de porter des jugements seront d'une importance capitale.